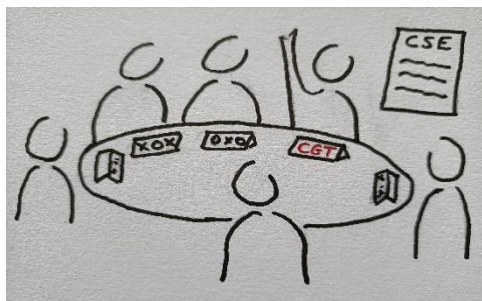


CSE

Vos élus au CSE



Olivier Boutry (Marseille), Amal Delhopital (Caen), Aytekin Erdali (Marseille), Guilhem Rambal (Biot), Djodie Raye (Montreuil), Lucie Rolland (Montreuil) et Amel Temem (Biot)

Représentant syndical CGT au CSE : Fabrice Lucarelli (Lyon)

Ils sont à votre disposition pour toute interrogation.

A noter que les comptes-rendus des CSE, CRT et CSST sont sous Canopée : [ici](#).

Plénière CSE

CSE du 25 juin

- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget de fonctionnement du CSE
- Délibération relative à l'affectation du résultat du budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC) du CSE
- Délibération portant sur l'affectation du report à nouveau de l'ASPAC aux réserves du budget ASC
- Information/Consultation relative à la politique sociale (bilan social de l'année 2024)
- Information/Consultation sur le projet de déploiement de deux contrôles en matière de conflits d'intérêts et de cumul d'activité
- Bilan relatif à l'étape 2 de la transformation de la DSI
- Bilan des indicateurs sur les horaires variables
- Bilan des indicateurs sur le travail à distance
- Bilan sur les recrutements dans le cadre de la réinternalisation
- Point de situation sur les sujets immobiliers

Commission des Relations de Travail

Prochaine CRT le 24 juillet

N'hésitez pas à poser vos questions via vos représentants de proximité, vos élus CGT à la CRT (Aytekin ERDALI et Guilhem RAMBAL) ou notre boîte syndicale (cgt.syndicat@acoss.fr).



CSSCT

CSSCT du 10 juin :

- Rapport annuel du médecin du travail (Montreuil)
- Evaluation des risques au sein du secteur « technicien support » de la DAOS
- Information/consultation relative au bilan de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail de l'entreprise et des actions menées au cours de l'année 2024
- Information/consultation sur le projet TERRA NOVA
- Information/consultation sur le projet La CANOPEE
- Information/consultation sur le remplacement du système biométrie par un contrôle d'accès par badge sur le site de Lyon
- Information sur la mise en place d'un escalier de secours sur le site de Lyon
- Information sur la mise en place d'un accès PMR sur le site de Lyon
- Information sur la mise en conformité par ventilation mécanique dans des salles de réunion sur le site de Lyon
- Présentation de la campagne des entretiens des salariés au forfait annuel en jours pour l'année

Une délégation de la CSSCT a également réalisé une inspection sur le site de Toulouse les 16 et 17 juin et a pu échanger avec les salariés présents sur leurs conditions de travail.

Vous pouvez contacter vos représentantes CGT à la CSSCT : Amal DELHOPITAL et Lucie ROLLAND.

Déclaration du représentant du personnel CGT au Conseil d'Administration du 27 juin 2025

« Je prends la parole aujourd'hui en tant que représentant du personnel de l'Acoss pour vous alerter sur la dégradation préoccupante du climat social au sein de notre établissement. Plusieurs projets récents de la direction, bien que portés par une volonté de transformation, suscitent inquiétude, désengagement et colère parmi les salariés.

Trois sujets majeurs cristallisent aujourd'hui ce malaise :

- 1. La transformation de la DSI avec la création de la DA3C, dont les contours restent flous, provoque incertitude, perte de repères et crainte.*
- 2. Le projet de nouvelle classification, jugé complexe, apparaît comme une régression en termes de reconnaissance et de parcours professionnel, créant un sentiment d'injustice.*
- 3. Et enfin, le projet de nouvel accord sur le télétravail, qui prévoit la réduction du nombre de jours télétravaillés, des contraintes accrues, est ressenti comme une attaque directe à la qualité de vie et à l'équilibre personnel. Ce projet va à l'encontre des enseignements de ces dernières années, où l'efficacité du travail à distance n'est plus à démontrer.*

Ce dernier point a été un choc : le personnel est profondément affecté par une perte des acquis et la perspective d'un retour en arrière, vécu comme une absence d'écoute, une incompréhension.



S'ajoute à cela l'inquiétude croissante autour du nouveau site prévu à Biot-Valbonne, plus petit, en Flex Office, avec davantage de personnel sur site. Cela génèrera des tensions liées à :

- *la perte d'un poste de travail attiré,*
- *la dépersonnalisation du lieu de travail,*
- *et le risque de saturation des espaces.*

Ces transformations contribuent à ce que la sociologue Danièle Linhart appelle la "précarité subjective" : même les salariés en CDI se sentent en insécurité, déstabilisés par de changements constants et des repères qui s'effacent.

La conséquence est claire : un désengagement progressif, un affaiblissement du collectif, et des départs déjà envisagés par certains collègues. Ce n'est pas une projection théorique, mais une réalité palpable. Une pétition intersyndicale sur le projet de nouvel accord sur le télétravail a d'ores et déjà mobilisé massivement les salariés, preuve que cette inquiétude est largement partagée.

Je souhaite donc alerter le Conseil sur les risques humains, sociaux et opérationnels que ces projets font courir à notre organisation :

- *baisse de la motivation,*
- *difficulté à recruter ou à fidéliser,*
- *dégradation de la qualité du service public que nous rendons.*

Nous vous demandons de prendre la mesure de ce climat social en tension, d'ouvrir un véritable dialogue, et de repenser certains projets avec les salariés, et non contre eux. »

Retraites

Le 12 juin, les 3 syndicats restant et le patronat entamaient leur 14^e réunion. Devant la position de l'exécutif disant impossible le retour de la retraite à 62 ans, la CGT, précédée par FO, a quitté la table des négociations depuis le 16 mars. L'UPA était également parti. En continuant de participer aux échanges avec le patronat, les 3 autres syndicats (CFDT, CGC, CFTC) savaient qu'ils ne pourraient obtenir des compromis que sur des sujets autres que l'âge légal de 64 ans du départ à la retraite, tels que la pénibilité ou l'âge du taux plein en l'absence du nombre de trimestres requis (actuellement 67 ans).

Alors que le conclave devait prendre fin le 17 juin, faute d'accord, le patronat (MEDEF et CGPME) refusant notamment d'abaisser à 66 ans l'âge permettant d'obtenir le taux plein sans décote, une dernière réunion a été prévue le 23 juin.

Elle s'est soldée par un échec.

Un des principaux points d'achoppement tournait autour de la reconnaissance de l'usure professionnelle : les syndicats y voyaient une ouverture aux départs anticipés à la retraite, le patronat privilégiait d'autres pistes, telle la reconversion pour garder la retraite à 34 ans.

En tout cas, sans surprise, les propositions issues du « conclave » sur les retraites, annoncent déjà de nouveaux reculs pour les salariés (**report de l'âge de départ à 65, 66 ou 67 ans..., augmentation de la durée de carrière à 44 ou 45 ans, baisse des pensions, capitalisation...**).

Mais ce n'est pas tout : en marge de ce « conclave » se profile aussi la remise en cause par le gouvernement des droits familiaux et conjugaux du système de retraite actuel.



Depuis plus d'un an, E. Macron a demandé au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) de faire des propositions pour réformer ces droits qui jouent pourtant un rôle essentiel pour les retraites des femmes. Il s'agit en particulier de la Majoration de Durée d'Assurance (MDA) c'est-à-dire des huit trimestres octroyés par enfant qui permettent d'arriver plus rapidement au taux plein, tout en améliorant le niveau pension ainsi que du mécanisme de la pension de réversion permettant de diminuer significativement les écarts de pensions de retraite entre les hommes et les femmes qui avoisinent les 30% aujourd'hui.

Ainsi les propositions faites au gouvernement par le COR visent à :

- **Supprimer les 8 trimestres pour enfants (MDA) et la majoration de 10% à partir du 3ème enfant** pour créer une nouvelle majoration dès le 1er enfant inférieure à 10%. Tour de passe-passe dont le seul but est de faire disparaître les 8 trimestres pour enfant.
- **Réformer la pension de réversion en changeant sa nature pour en faire une pension de « maintien du niveau de vie »** pour le retraitée survivant. Une telle proposition aurait pour conséquence de diminuer le nombre de bénéficiaires de cette pension.

Cette attaque contre les droits familiaux et conjugaux du système de retraite vient s'ajouter à toutes les attaques du patronat et du gouvernement contre la Sécurité sociale. C'est bien la remise en question de notre modèle social qui est en jeu.

Pourtant...

L'Assemblée nationale s'est majoritairement prononcée contre le report de l'âge légal de départ à 64 ans le 5 juin. Par 198 voix, les députés ont manifesté leur réprobation de la réforme tant controversée.

C'est la première fois que la représentation nationale s'exprime sur ce texte, puisqu'un 49-3 avait été utilisé à l'époque par la Première ministre Élisabeth Borne. *« La mise en œuvre de cette réforme n'a respecté aucune des règles les plus élémentaires de la démocratie sociale et du parlementarisme. Elle reste un affront fait au peuple français »*, a estimé en introduction le rapporteur Stéphane Peu (PCF).

Dans les faits, **ce vote est symbolique**. Ce n'est pas une proposition de loi normative, qui viendrait abroger la réforme comme ont essayé de le faire précédemment La France insoumise et le Rassemblement national lors de leurs niches parlementaires respectives, mais **une simple résolution**.

Ceci démontre en tout cas une majorité de députés opposés à un départ en retraite à 64 ans, tout comme les ¾ des salariés.

Nouvelle classification

Début juin chacun d'entre vous a reçu le courrier concernant sa reclassification. Nous avons été nombreux à croire à une erreur en notre faveur après avoir effectué le total du nombre de points. Malheureusement ce n'était pas le cas pour la majorité des agents, cet écart de points n'était juste que la réintégration de la mesure dite des « 1,65% ».

Concrètement le changement de classification c'est traduit pour plus de **86% des agents de l'Acoss à la seule mesure des 3 points !**



Nous étions plus de 1000 salariés connectés lors de la présentation de la classification par le service de gestion du personnel ce vendredi 13 juin.

Les commentaires et questions des salariés qui se sont exprimés dans la discussion dénote un profond désarroi et un sentiment de déclassement. Mais aussi un sentiment d'injustice de traitement entre les salariés avec peu ou pas de points de compétence et les autres.

86% des salariés ont vu leurs points de compétences durement acquis fondre comme neige au soleil représenté par le doux terme de « **fongibilité** » dans l'accord.

La CGT, durant toutes les réunions de « négociations » a alerté le personnel sur les risques de la signature de cette classification. Nous en voyons aujourd'hui les premiers effets délétères et ce n'est que le début.

Nous rappelons que la mise en place de ce nouveau protocole n'est possible que par la signature de l'UCANSS et de la CFDT en bas de page de cette nouvelle classification mais aussi au non-usage du droit d'opposition de FO.

Pour rappel la déclaration CGT sur le sujet Information/consultation sur le projet de mise en œuvre de l'accord relatif à la nouvelle classification des employés et cadres au sein de l'Urssaf en CSE :

« La nouvelle classification des employés et cadres a été agréée par la tutelle et entrera donc en application dès ce 1er juin.

Une classification JUSTE est une classification qui doit permettre à CHACUN, quel que soit son niveau d'ancienneté, quelles que soient ses fonctions ou son statut, d'avoir un emploi positionné à un niveau correct, de valoriser son expertise et ses compétences, de bénéficier de réelles perspectives d'évolution et de vivre dignement de son salaire.

La CGT s'est opposée au projet car malgré sa volonté affichée "d'attirer, fidéliser et adapter", cette nouvelle classification n'est qu'un mépris assumé pour les personnels en place depuis plusieurs années qui financent eux-mêmes la prétendue augmentation des coefficients, sans aucun gain réel tout en dévalorisant l'expertise et les compétences acquises par les salariés puisque la hausse des coefficients de base ne profite en réalité qu'aux nouveaux arrivants et futurs embauchés.

En effet, pour la plupart des agents, le gain durable n'est que de 3 points, soit 22,83 euros bruts par mois, dans un contexte marqué par un gel de la valeur du point depuis des années, un écart défavorable avec l'inflation de presque 22% en 15 ans, une précarité grandissante.

Paradoxalement, les accords de classification des « agents de direction » accordent des mesures très avantageuses : revalorisation des coefficients et augmentation de la part variable de façon conséquente.

La CGT restera vigilante à la transposition pour qu'il n'y ait pas davantage d'agents lésés que ce que prévoit déjà malheureusement ce protocole d'accord.

Elle se tiendra notamment aux côtés de ceux dont l'emploi n'a pas été repéré au plan national.



Elle veillera à ce que l'ensemble des crédits dédiés aux parcours professionnels supplémentaires pour 2025 soient bien consommés.

Elle surveillera l'employeur qui, dans le contexte budgétaire limité actuel, tentera certainement des arbitrages privant certains d'améliorations salariales.

La CGT, fidèle à ses valeurs, continuera donc à se battre avec tous les salariés pour une classification juste et pour une augmentation conséquente de la valeur du point indexée sur l'inflation.

Chacun doit pouvoir vivre dignement de son emploi et de son salaire ! »

Les brèves de la machine à café



Télétravail et évolution du travail à distance



Après un échange sur le télétravail entre les organisations syndicales et la Direction, cette dernière a fait parvenir son projet d'accord. Les négociations sur le télétravail ont débuté le 23 juin 2025.

Vous avez répondu massivement à notre questionnaire sur vos attentes en la matière et nous avons organisé une assemblée générale afin de recueillir vos réactions et souhaits.

Les propositions de la direction correspondent à une véritable régression pour la qualité de vie aussi bien au travail que personnelle. La direction pense que les difficultés rencontrées par certains salariés sont dues à l'organisation actuelle du travail à distance alors que les organisations syndicales ne cessent de rappeler qu'ils sont liés aux incessantes réorganisations et à l'organisation du travail dans les équipes.

En intersyndicale (CGT, CFDT, FO), il a été décidé de la signature d'une pétition et d'une assemblée générale fixée au lundi 30 juin où ont été débattues les prochaines actions entre les 440 salariés connectés.

Notre tract sur la 2^e réunion de négociation : [ici](#)



Observatoire des Inégalités : rapport 2024 sur la pauvreté en France



L'observatoire des inégalités a publié, le 4 juin, son quatrième rapport sur la pauvreté en France.

La France reste un pays particulièrement inégalitaire, dans lequel une "fracture sociale" se creuse, ce qui alimente les tensions dans la société, alerte l'Observatoire des inégalités dans ce rapport.

Hors impôts et prestations sociales, "la France n'est pas loin des États-Unis et du Royaume-Uni, parmi les pays riches où les inégalités (de revenus) sont les plus élevées", a

affirmé lors d'une conférence de presse l'un des deux auteurs du rapport, Louis Maurin, directeur de l'association qui dresse tous les deux ans un état des lieux des inégalités en France.

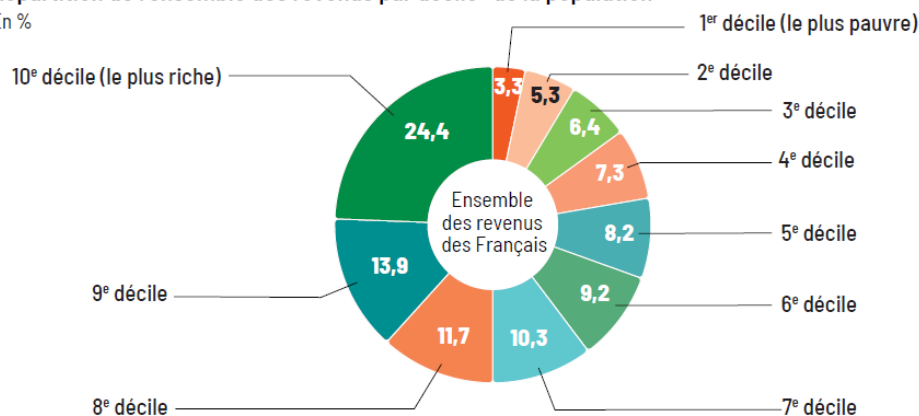
Son constat s'appuie sur des données de l'OCDE : un classement en fonction de l'indice de Gini, un indicateur qui mesure la répartition des revenus au sein de chaque pays. Si on tient compte des mécanismes de redistribution, la France se retrouve au milieu du tableau.

En matière de revenus, les 10% les plus riches, gagnent au moins 3 653 euros, soit au moins 3,4 fois plus que les 10% les plus pauvres, qui touchent moins de 1 080 euros.

LES 10 % LES PLUS RICHES CAPTENT 1/4 DES REVENUS DES FRANÇAIS

Répartition de l'ensemble des revenus par décile* de la population

En %



* un décile = 10%

SOURCE : CALCULS DE L'OBSERVATOIRE DES INÉGALITÉS D'APRÈS L'INSEE - DONNÉES 2022

INFOGRAPHIE L'HUMANITÉ

L'aspiration à l'égalité reste forte en France et le travail pour lutter contre les déterminismes sociaux loin d'être abouti. Au contraire, on observe « l'ouverture lente de la fracture sociale », alerte l'organisation : « Avant impôts et redistribution, la France est l'un des pays riches les plus inégalitaires, juste après les États-Unis et le Royaume-Uni. Ce n'est que grâce à de puissants mécanismes de solidarité qu'après redistribution, il termine tout juste en milieu de peloton. »

Premier facteur d'inégalité, les écarts de revenus « repartent à la hausse ». Si on observe le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et des 10 % les plus pauvres, « les inégalités sont actuellement au plus haut depuis trois décennies », indique l'Observatoire.



L'écart entre les catégories est ainsi passé de 6,7 en 1996 à 7,4 en 2022. Cela est encore plus visible en utilisant l'indice de Gini. Après avoir baissé jusqu'à la fin des années 1990, il « *se remet à augmenter fortement* ».

Ce différentiel s'explique par les inégalités de salaires, qui représentent 80 % du revenu. « Les 10 % des salariés les moins bien rémunérés perçoivent moins de 1 512 euros par mois. Les 10 % les mieux payés, au minimum 4 302 euros. Soit au moins 2,8 fois plus.

Au sommet de l'échelle, le 1 % le mieux payé perçoit plus de 10 222 euros nets mensuels, l'équivalent de sept mois de salaire des 10 % les moins bien lotis », résume l'Observatoire.

La répartition du patrimoine est encore plus inégalitaire. En bas de l'échelle, les 10 % les plus pauvres disposent en moyenne de 1 900 euros et les 10 % les plus riches ont un capital allant de 716 000 à 1,3 million d'euros. Tout en haut, « 5 % des ménages français sont millionnaires et 1 % possède plus de 2,2 millions d'euros », souligne le rapport.

Les inégalités se doublent d'un différentiel de qualité de vie, notamment au travail où, contrairement aux idées reçues, les conditions se dégradent.

Ainsi, entre 1984 et 2019, la part des salariées qui portent des charges lourdes est passée de 21,5 % à 40,5 %.

On constate la même évolution pour ceux contraints de rester longtemps dans une posture pénible (de 16,2 % à 35,8 %), soumis à des vibrations (de 7,6 % à 17,3 %), ou travaillant dans la saleté (de 21,8 % à 30,1 %).

Mais cette détérioration ne touche pas tous les travailleurs de la même façon. « Si 35 % de l'ensemble des salariés déclarent subir au moins trois contraintes physiques, c'est le cas de 69 % des ouvriers non qualifiés, contre 7 % des cadres », détaille le rapport. La pression est aussi inégale selon les catégories : 40 % des ouvriers disent être contrôlés par leur hiérarchie en permanence, 31 % des employés mais 15 % des cadres supérieurs.

Plus inquiétant encore, **les inégalités se transmettent**. « Le milieu social des parents est le facteur qui a la plus grande répercussion sur les revenus perçus à l'âge adulte », résume Anne Brunner, directrice des études de l'Observatoire des inégalités. Ainsi, le revenu d'une personne dont les parents sont cadres supérieurs ou professions intermédiaires est 51 % plus élevé – soit 1 080 euros de plus – que celui d'un enfant d'employés, d'ouvriers ou d'inactifs, une fois écartés les autres facteurs discriminants comme le sexe, l'origine ou le territoire.

En cause, notamment, une école qui peine à jouer son rôle d'ascenseur social. Patentes dès l'entrée en maternelle, les inégalités liées au milieu des parents, se creusent au fil du parcours scolaire », note l'Observatoire.

Ainsi, résume le rapport, « 66 % des jeunes de 25 à 29 ans dont les parents sont cadres ou professions intermédiaires ont un diplôme de l'enseignement supérieur en 2020-2022, soit 7,8 points de plus que dix ans plus tôt. Sur la même période, la part d'enfants d'ouvriers ou d'employés diplômés du supérieur est passée à 35,2 %, en hausse de 5,1 points par rapport à 2010-2012. Le niveau général monte, mais les inégalités s'accroissent ».

Une situation en décalage avec les discours sur l'égalité des chances.

Economies contre tous : malades, femmes enceintes...

Mêmes les « gravement » malades et les invalides !



Les affections longue durée (ALD) sont dans le viseur du gouvernement. Le diabète, les insuffisances cardiaques ou les maladies chroniques nécessitent des traitements lourds, pris en charge à 100% par l'Assurance maladie. "Ça représente les deux tiers des remboursements par l'Assurance maladie", explique Frédéric Valletoux, ministre délégué, chargé de la Santé et de la Prévention.

Sans oublier que l'exécutif surveille aussi les arrêts de travail.

Même les femmes enceintes !

Depuis mars, les femmes enceintes fonctionnaires sont, comme tous leurs collègues, concernées par la baisse de 10% de l'indemnisation en cas de maladie.

8 syndicats de la fonction publique ont saisi la défenseure des droits, dénonçant une « *discrimination indirecte* ».

Déréglementation des nouveaux OGM dans l'Union Européenne

Dans une lettre adressée au gouvernement et aux eurodéputés – cosignée par plusieurs associations environnementales, l'UFC-Que choisir alerte sur les dangers d'une déréglementation des nouveaux OGM. Celle-ci découlerait d'une proposition de la Commission européenne, validée en mars par les 27 États membres, qui prévoit d'assouplir les règles encadrant les nouveaux OGM. Son adoption pourrait intervenir le 30 juin, date de la dernière réunion entre les institutions européennes.

Ces nouveaux OGM désignent les plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG).

Contrairement aux OGM traditionnels, les NTG permettraient, selon les industries semencières, des modifications plus précises, avec une modulation de l'expression de gènes existants sans ajout étranger.

« Dans la pratique, les scientifiques indépendants nous disent qu'à partir du moment où on insère un gène il y a toujours énormément d'inconnues », expose Olivier Andrault, chargé de mission à l'UFC.

L'ambition de la Commission européenne est d'aligner le cadre réglementaire actuel des OGM sur les spécificités des plantes NTG.

Parmi les mesures jugées les plus préoccupantes par l'UFC figure la suppression de l'obligation de traçabilité et d'étiquetage des produits issus de ces techniques.

« L'obligation de traçabilité, et surtout l'étiquetage, permet d'éviter l'invasion des OGM dans l'alimentation humaine » précise Olivier Andrault. « Avec ce texte, le consommateur n'aura plus aucun moyen de pression pour s'opposer à l'arrivée massive de ces OGM et il en mangera même peut-être sans le savoir. »

Les signataires de la lettre appellent les eurodéputés à rejeter ce projet « qui ne sert que les intérêts économiques et financiers de l'agro-industrie ». Ils réclament le maintien du cadre actuel : évaluation préalable des risques, traçabilité, étiquetage jusqu'au consommateur, publication des méthodes de détection, clause de sauvegarde permettant à un État d'interdire la culture d'OGM sur son territoire, et suivi post-commercialisation.



« Dieselgate » : 124 000 morts prématurés

En Europe, le « dieselgate » continue de faire des victimes, près de dix ans après l'éclatement du scandale ayant révélé que Volkswagen et d'autres constructeurs automobiles avaient truqué leurs moteurs et faussé les tests antipollution.

Pour la première fois, une étude finlandaise du Centre de recherche sur l'énergie et l'air pur, demandée par l'organisation de défense de l'environnement ClientEarth, vient de chiffrer l'impact sanitaire de ces émissions.



Le bilan est ainsi estimé à 124 000 décès prématurés dans l'Union européenne et au Royaume-Uni entre 2009 et 2024 et à 760 milliards d'euros de préjudice financier.

Selon l'ONG, « si rien n'est fait, le bilan pourrait s'alourdir de 81 000 morts et de 430 milliards d'euros supplémentaires d'ici à 2040 ».

Etude scientifique sur le glyphosate



Une équipe internationale de chercheurs a testé les effets du célèbre herbicide sur plus d'un millier de rats de laboratoire à différents dosages. Dans tous les cas de figure, les scientifiques ont enregistré un surcroît de tumeurs.

Une équipe de chercheurs italiens, américains et britanniques a publié, le 10 juin dans la revue scientifique *Environmental Health*, les résultats de l'étude animale la plus importante conduite à ce jour sur les effets

cancérogènes du célèbre herbicide. Dans tous les groupes d'animaux ayant reçu des petites doses quotidiennes de l'herbicide, écrivent les chercheurs, « nous avons observé une augmentation statistiquement significative, dépendante de la dose reçue, de la tendance à développer des tumeurs bénignes ou malignes sur plusieurs tissus ».

Le travail publié a pour spécificité d'avoir été mené sur un grand nombre d'animaux - plusieurs centaines - et en choisissant un niveau d'exposition qui correspond à celui jugé sans risque avéré par les autorités européennes.

Ces résultats ne permettent pas à eux seuls de conclure sur la cancérogénicité chez l'humain mais les chercheurs estiment qu'ils concordent avec des études épidémiologiques ayant établi une corrélation dans la vie réelle entre l'exposition au glyphosate et l'apparition de cancers.

Plus de 80 organisations non gouvernementales (ONG) ainsi qu'une demi-douzaine de parlementaires européens a annoncé avoir enjoint la Commission européenne de reconsidérer sa décision de réautoriser le glyphosate pour dix ans (soit jusqu'au 15 décembre 2033).

Rapport en vue d'économies sur le budget de l'Etat 2026 : partie concernant l'assurance maladie

Un document interne note du Contrôle général économique et financier (CGEfi), multiplie les préconisations de coupes budgétaires pour 1,4 milliard d'euros d'économies au total.

Des **recommandations annotées et validées par la ministre des Comptes publics**, Amélie de Montchalin, en vue d'être intégrées dans le budget 2026, où une saignée de 40 milliards d'euros est attendue.

Une première piste concerne **l'assurance maladie**.

Dans un contexte de croisade contre, selon la note du CGEfi, « *l'augmentation tendancielle des dépenses de santé* », un grand bouleversement est proposé pour la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Un projet de fusion de cinq fonds en un seul est à l'étude : le fonds national de gestion (6,7 milliards d'euros de budget), le fonds des actions conventionnelles (Fac, 225 millions d'euros), le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaire (FNPEIS, 470 millions d'euros), le fonds national d'action sanitaire et sociale (Fnass, 139 millions) et le fonds de lutte contre les addictions (FLCA, 130 millions d'euros).

Si la transition s'annonce « *lourde* », cette décision semble surtout ubuesque tant ces fonds n'ont pas du tout la même vocation. Le Fnass, octroyant un soutien dans le retour à domicile des personnes en soins palliatifs, se retrouverait ainsi mutualisé avec d'autres entités n'ayant pas les mêmes financeurs.

Ces mesures dites de « *simplification* » pourraient générer 100 suppressions de poste. Ces regroupements seraient associés à un audit des subventions versées à des associations. De quoi économiser, au total, environ 100 millions d'euros.

Le CGEfi propose également de se séparer du parc immobilier du régime général et du régime agricole, représentant 4 millions de mètres carrés et pas moins de 2 491 bâtiments. Des conséquences qui pourraient s'avérer dramatiques : pour les agents, cantonnés à des postes de travail plus petits et/ou déplacés, et pour des usagers, potentielles victimes des fermetures de lieux d'accueil de la Sécurité sociale.

Quant aux conventions d'objectifs et de gestion (COG), qui fixent les orientations budgétaires des principales branches de la Sécu (actuellement pour 2023-2027), que la CGT dénonce comme des outils de pilotage axés sur le principe d'un contrôle financier, elles seraient révisées. Un sujet « *sensible* » de l'aveu même du CGEfi, qui craint de rencontrer des « *résistances* ».

Une autre piste de « *simplification* » consisterait en une « *limitation exigeante des reports des sous exécutions des années précédentes* », c'est-à-dire des reports de crédit non consommé d'une année sur l'autre en cours de COG. Par exemple, sur les 14 millions de crédit de frais de personnel non consommés en 2024 sur le fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNPAT), seul 1 million d'euros a été reporté, et le reste, placé sur une nouvelle réserve. Une manœuvre qui pourrait ramener jusqu'à 400 millions d'euros

Informatique

Souveraineté numérique au Danemark



Face aux tensions géopolitiques et à la montée des préoccupations sur la souveraineté numérique, les deux principales municipalités du Danemark, Copenhague et Aarhus ont décidé de se passer des services de Microsoft pour 2 raisons : une réduction des coûts et la volonté de limiter la dépendance à un acteur étranger dominant.

Henrik Appel Espersen, président de la commission d'audit de Copenhague a indiqué que cette décision était motivée par des considérations financières, une préoccupation liée à la dépendance envers un quasi-

monopole ainsi que le contexte géopolitique actuel sous la présidence de Donald Trump aux Etats-Unis.

Bo Fristed, responsable des services numériques au sein du département culture et citoyens de la ville d'Aarhus, a indiqué qu'un fournisseur allemand avait déjà remplacé Microsoft dans la municipalité et que ce changement avait permis de réduire les coûts de 800 000 couronnes (73 100 euros environ) à 225 000 couronnes (20 500 euros environ).

La décision des villes danoises répond à un événement particulier : en mai 2025, Microsoft a bloqué l'accès au compte de messagerie professionnelle de Karim Khan, procureur en chef de la Cour pénale internationale (CPI), à la suite de sanctions imposées par l'administration Trump. Ces sanctions faisaient suite à l'émission de mandats d'arrêt par la CPI contre des dirigeants israéliens pour des crimes présumés à Gaza.

Ce choix provoquera-t-il un effet domino parmi les villes européennes en quête d'alternatives souveraines ?

IA et emploi

Le rapport « *Future of Jobs 2025* » du Forum économique mondial prévoit que l'automatisation dans les entreprises atteindra des niveaux records d'ici à 2030. La fondation rapporte que 41 % des entreprises interrogées dans le cadre de leur enquête prévoient de réduire leurs effectifs au profit de l'IA au cours des cinq prochaines années. Le rapport exacerbe les inquiétudes des travailleurs quant à l'impact dévastateur de l'IA sur le marché de l'emploi, notamment après deux années consécutives de suppressions massives d'emplois dans les secteurs liés à la technologie.



De même, selon Goldman Sachs, l'IA générative aura un impact sur 300 millions d'emplois à temps plein **dans le monde** dans les années à venir.



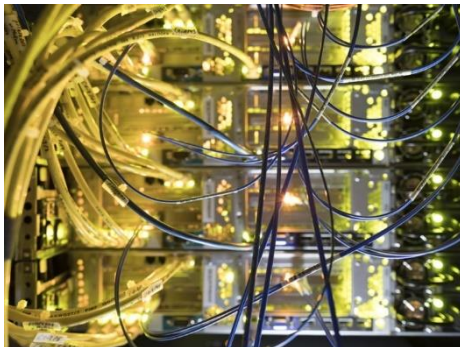
Selon le dernier rapport sur l'IA publié par le FMI, 60 % des emplois **des économies avancées** sont menacés par l'intelligence artificielle, mais c'est surtout l'effet de l'adoption massive de cette technologie sur la distribution des revenus et de la richesse qui soulève le plus de questions.

Le rapport du FMI classe les emplois en trois catégories : ceux très exposés à l'IA, mais avec index de complémentarité élevé ; ceux très exposés, mais avec un index de complémentarité faible ; et ceux peu exposés à cette nouvelle technologie. Dans la première catégorie se retrouvent des emplois tels que les chirurgiens, les avocats ou les juges. À l'autre extrémité de l'arc se trouvent les tâches exigeant peu de supervisions et pouvant être aisément remplacées par des outils d'IA. La demande pour ce type d'emploi va sans doute baisser, estime le rapport du FMI. Parmi eux figurent les employés des centres d'appels.

Le FMI estime que l'IA entraînera une répercussion sur les inégalités de revenus et de richesse.

Les institutions internationales en appellent à des politiques publiques : subventionner les formations, accompagner les reconversions, garantir un filet de sécurité pour ceux qui perdront leur emploi : autant de chantiers qui ne peuvent plus attendre. Comme le résume le chercheur et PDG d'Anthropic, Dario Amodei, « *je ne pense pas qu'on puisse arrêter ce train, mais on peut encore espérer le diriger pour que les bénéfices soient partagés par tous* ».

Cyberattaque - Suisse



Plusieurs polices cantonales, l'armée, mais aussi les douanes et l'Office fédéral de la police (Fedpol), sont concernés par le piratage de la société informatique Xplain. Cette attaque montre la vulnérabilité des prestataires IT.

La cyberattaque a touché des communes, des cabinets médicaux à Neuchâtel, un service de curatelle, des sociétés de médias, des géants de l'économie tels ABB et Swissport, la banque UBS ou la banque Pictet Et, pour la première fois, plusieurs polices cantonales, l'armée suisse ou encore l'Office

fédéral de la police (Fedpol). Ces acteurs importants dans la sécurité ont un point commun : ils ont le même prestataire informatique, l'entreprise Xplain, qui vient de se faire pirater.

Pour UBS par exemple, des fichiers avec de nombreux noms et coordonnées d'employés ont été volés : des noms, des adresses électroniques et des numéros de téléphone fixes, parfois mobiles, mais aussi des fonctions dans la hiérarchie, la langue parlée, des codes indiquant leur localisation et l'étage où ils travaillent. Ce gigantesque fichier, contenant plus de 130 000 noms d'employés d'UBS, est disponible en ligne.

Un seul fichier Excel d'UBS comporte exactement 137 192 lignes correspondant à chacun des employés de la banque. Y figure ainsi la ligne directe d'un « managing director » de la banque. Ce fichier a été acquis à plusieurs reprises sur le dark web. De telles données peuvent revêtir un intérêt criminel, pour escroquer directement des individus.

Environnement

Victoire pour les usagers de l'eau à La Réunion



Le tribunal judiciaire de Saint-Denis de La Réunion a condamné une filiale du groupe Saur (Cise Réunion) à indemniser certains de ses abonnés pour avoir distribué, pendant des années, une eau non conforme aux normes sanitaires, à savoir une eau impropre à la consommation, a annoncé récemment l'UFC-Que Choisir.

Après une première condamnation en 2019 pour le même motif, l'opérateur privé avait continué l'acheminement d'une eau non potable.

Après 4 ans de procédure, la société est condamnée à indemniser 89 309 clients à hauteur de 54 centimes par jour et abonné pendant la période où l'eau ne remplissait pas les conditions sanitaires. Une victoire pour le droit fondamental de l'accès à l'eau.

Nestlé Waters

L'UFC-Que Choisir a porté plainte contre Nestlé Waters et plusieurs anciens ministres du gouvernement Macron face au scandale des eaux en bouteilles.

Nouvelle Calédonie – Nickel

La Nouvelle-Calédonie possède de grandes richesses minérales, notamment en minerai de nickel et de cobalt.

Avec une production de plus de 158 000 tonnes de nickel (Ni) par an, la Nouvelle-Calédonie fait partie des producteurs de nickel les plus importants au monde.

Cette exploitation massive de nickel est un enjeu économique majeur pour le pays (8 à 17 % du PIB annuel) au détriment des impacts environnementaux et sanitaires.



En effet, l'exploitation de ces mines à ciel ouvert de latérites nickélifères entraîne l'émission de particules ultrafines Ni et d'oxyde de nickel (NiO) disséminées dans l'environnement, par le vent ou via le ruissellement des cours d'eau, mais également d'autres métaux présents dans ces sols. Ces particules peuvent, d'une part, être inhalées par les travailleurs des mines ainsi que par les populations environnantes, posant des questions relevant de la toxicologie humaine et, d'autre part,



être transportées le long des cours d'eau douce proches des mines, pour se retrouver par dépôts ou lessivages vers l'aval jusqu'au lagon, impactant ainsi les organismes aquatiques.

Parallèlement, l'exposition humaine aux NPs (nanoparticules) est une préoccupation de santé publique. Des travaux suggèrent que l'exposition aux NPs d'oxyde de nickel pourrait aggraver certains événements physiopathologiques chez les patients souffrant de maladies cardiovasculaires préexistantes.

Blatten– Suisse

Le 28 mai dernier, dans le canton suisse du Valais, le glacier du Birch a cédé, sous le poids des éboulements du sommet du Petit Nesthorn, culminant à plus de 3 300 mètres d'altitude. L'effondrement a presque entièrement détruit le village de Blatten, dans la vallée du Lötschental, où s'est formé un lac artificiel à 1 500 mètres, faisant craindre des inondations.



L'évacuation préventive des 300 habitants du village de Blatten, en contrebas du Birch, a évité une catastrophe humaine, une seule personne restant portée disparue.

Une étude de l'Académie suisse des sciences naturelles révèle que le peu de neige en hiver et des températures très élevées en été ont fait fondre 10 % du volume des glaciers du pays.

Selon le groupe d'experts, ils ont fondu autant ces deux dernières années qu'entre 1960 et 1990, sous l'effet de conditions météorologiques extrêmes exacerbées par le dérèglement climatique.

« Le changement climatique et son impact sur la cryosphère auront des répercussions croissantes sur les sociétés humaines qui vivent près des glaciers, près de la cryosphère, et en dépendent d'une manière ou d'une autre », a déclaré Ali Neumann, conseiller en réduction des risques de catastrophes au sein de la direction du développement et de la coopération suisse. « Car si le rôle du changement climatique doit encore être scientifiquement prouvé dans l'événement suisse, il a un impact clair sur la cryosphère, la partie de la Terre où l'eau se fige en glace », a-t-il souligné lors d'une conférence internationale sur les glaciers organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations unies.

De nombreux pays, notamment en Asie, manquent de ressources pour surveiller leurs glaciers comme le font les géologues suisses.

Mayotte - 6 mois après le passage du cyclone Chido



Le 14 décembre 2024, le cyclone tropical Chido frappait Mayotte, causant d'immenses dégâts humains et matériels, aggravés par la pauvreté du territoire.

Avant Chido, il y avait déjà des besoins dans tous les secteurs essentiels : l'éducation, la santé, la sécurité alimentaire, l'habitat, ou encore l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement (EAH). En raison de sa position géographique,



Mayotte connaît aussi des pressions migratoires assez fortes, et, comme on l'a vu avec le cyclone, des pressions environnementales. L'île est en zone tropicale, donc exposée à de forts risques climatiques, qui s'intensifient déjà.

Les quartiers de bangas sont impressionnants, car Chido avait tout détruit, et très rapidement, avec un support limité, les personnes y vivant ont tout reconstruit presque à l'identique, avec des matériaux récupérés ici et là.

Cependant, la reconstruction est aujourd'hui à l'arrêt, notamment en ce qui concerne les dessertes maritimes entre Petite-Terre et Grande-Terre, le Centre hospitalier de Mayotte toujours vulnérable aux intempéries, ou encore la prise en charge sanitaire jugée "indigne".

Les syndicats déplorent aussi l'état dramatique du système éducatif : manque d'enseignants, effectifs surchargés, écoles ouvertes à mi-temps voire seulement trois heures par jour dans le primaire. Dans un département où la pauvreté atteint des records, ils dénoncent l'abandon progressif des services publics et appellent l'État à "prendre la mesure des besoins immenses de l'archipel".

La végétation repousse fragilement, la quasi-totalité de ces cultures typiques de l'archipel a disparu et beaucoup de produits locaux manquent.

Sur les marchés, à leur place, on trouve carottes, pommes de terre et autres produits importés, laissant craindre une perte de la souveraineté alimentaire.

De nombreux Mahorais dénoncent l'insuffisance des indemnités proposées par les assurances et la lenteur des pouvoirs publics, alors que leurs habitations sont toujours détruites. C'est pour beaucoup une « honte pour la France ». « Les grands discours ne sont que du vent. Il n'y a rien derrière. C'est encore pire que Chido ».

Algues vertes – l'Etat condamné pour un décès



Le 9 juin, la cour administrative de Nantes a reconnu, pour la première fois, la **responsabilité de l'Etat dans la pollution aux algues vertes** responsable du décès d'un joggeur. Cette mort survenue le 78 septembre 2016, est liée « aux carences de l'Etat dans la mise en œuvre de la réglementation européenne et nationale [...] La pollution par les nitrates présents dans les engrais et dans les déjections animales issues de l'élevage constitue, en effet,

la cause principale de la prolifération des algues vertes en Bretagne ».

L'Etat est condamné à indemniser les proches du joggeur à hauteur de 332.843 €.

Mobilités durables – nouveau congé : le TTR



Une étude Harris Interactive commandée en 2022 par Mouvement Impact France, groupement d'entrepreneurs, a montré que 80% des salariés souhaitent que les entreprises mettent une priorité aux actions sociales et environnementales.

De là est né le TTR (Temps de Trajets Responsables). Le principe est simple : les salariés qui optent pour le train, le bus,



le covoiturage, le bateau et même le vélo pour leurs déplacements personnels peuvent bénéficier de deux TTR - divisibles en demi-journées – ajoutés aux habituels congés payés et RTT.

La société Ubiq a été pionnière en 2023 par l'instauration d'un nouveau congé visant à encourager ses salariés à opter pour des moyens de transport durables tels que le train, le vélo, le bus ou le covoiturage. Un salarié choisissant le train plutôt que l'avion pour un trajet d'une durée minimale de 6 heures peut bénéficier de jours de congé supplémentaires (2 par an en général). D'autres entreprises ont adopté des initiatives similaires pour leurs salariés.

À ce jour, aucune disposition du Code du travail ne régit spécifiquement les Temps de Trajet Responsable. Ce dispositif relève donc de la liberté contractuelle et de l'autonomie des partenaires sociaux au sein de l'entreprise.

En favorisant des modes de transport moins polluants, ces entreprises participent à la lutte contre le changement climatique, en cohérence avec les objectifs fixés par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Des luttes d'ici et d'ailleurs



Hôpital psychiatrique– Auch (Gers)



Après 23 jours de grève, les soignants du centre hospitalier spécialisé psychiatrique d'Auch ont obtenu satisfaction pour une grande partie de leurs revendications.

Pour éviter l'abandon du projet de gel de 10 lits, l'ARS s'est engagée à trouver des psychiatres pour assurer les 10 jours de pénurie estivale de gardes ; 7 psychologues vont être titularisés et une trentaine de recrutements

sont prévus.

A noter : une de leurs banderole « 2025, année de la santé mentale, ça commence quand ? »



Chapelle Darblay – Grand Couronne (Seine Maritime)

Après 2096 jours de la bataille acharnée de 3 représentants syndicaux, Bercy a débloqué les 27 millions € nécessaires la transformation de la papèterie en usine à cartons recyclés.

En mai 2022, la métropole avait préempté le leu de 33 hectares pour le revendre à Véolia. Le groupe canadien Fibre Excellence serait sorti de son projet si l'Etat n'entrait pas au capital. Il manque désormais un financement privé de 160 millions €.



Pompiers –Marne



Les pompiers de la Marne ont mis fin à leur grève débutée à l'appel de la CGT le 3 avril dernier et reconduite depuis.

Ils ont obtenu le dégel de 6 postes. Décomptant 24 postes en souffrance, ils comptent procéder à des « *actions ponctuelles et locales* ».

Déchetteries –Angoulême

Déchetteries d'Angoulême



Mobilisés depuis le 28 mai, à l'appel de la CGT, les éboueurs des 7 déchetteries de l'agglomération d'Angoulême ont obtenu une revalorisation de leur « prime socle » de 70 euros. S'y ajoute une hausse du « bonus agression » de 10 à 30 euros.

Postiers –Grande-Bretagne

Plus d'un milliard de £ (1,19 milliards d'€) d'indemnités ont été versées à un millier de responsables de bureaux de poste, victime d'un scandale retentissant. Entre 1999 et 2015, ces responsables du Post Office ont été accusés de vol et de détournement d'argent et poursuivis sur la base d'informations erronées issues d'un logiciel comptable Horizon.

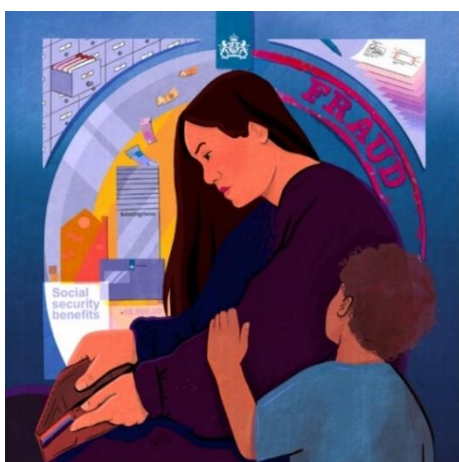
Les conséquences ont été dramatiques : certains postiers ont été emprisonnés, des centaines d'entre eux ont dû rembourser des sommes



qu'ils n'avaient jamais volées, d'autres ont perdu leur emploi et leur réputation. Des milliers de personnes ont été touchées par les erreurs du système.

Un exemple : Betty Brown et son mari ont dépensé plus de 50 000 £ (environ 60 502 euros) de leurs économies pour couvrir les pertes alléguées par le système Horizon. Elle a été chassée de son emploi et forcée de vendre son bureau de poste à bas prix en 2003. Des avocats et des comptables ont mis trois ans pour établir sa réclamation. Elle a appris que seuls 29 % du montant réclamé sont indemnisés, ce qu'elle va donc devoir contester, à 91 ans.

Allocations familiales – Pays-Bas



Aux Pays-Bas, l'affaire des allocations familiales présente des similitudes avec le scandale de la Poste. Pendant des années, depuis fin 2020, des dizaines de milliers de parents, souvent à faibles revenus, ont été accusés à tort de fraude par les systèmes comptables des autorités fiscales, les membres de minorités ethniques étant touchés de manière disproportionnée.

L'administration et la justice sont désormais totalement débordées par l'ampleur de l'affaire des allocations (de toeslagenaffaire). En 2025, les tribunaux sont saisis de 9 300 recours et quelque 500 nouveaux dossiers sont ouverts chaque mois. Les familles lésées seraient officiellement au nombre de 68 000.

Intitulé *Xenophobic Machines* (« Les machines xénophobes »), un rapport montre que des critères relevant du profilage racial ont été intégrés lors de l'élaboration du système algorithmique utilisé pour déterminer si des demandes d'allocations familiales devaient être considérées comme erronées et potentiellement frauduleuses. En conséquence, des dizaines de milliers de parents et de personnes ayant la charge d'enfants, appartenant pour la plupart à des familles à faibles revenus, se sont vu accusés à tort de fraude par les autorités fiscales néerlandaises.

Les enfants ont subi la pauvreté infligée à leurs parents devant rembourser les allocations perçues pendant des années, mais aussi le dommage collatéral d'être retirés à leurs parents endettés et placés dans des institutions par le Service de Protection de l'enfance (Jeugdzorg Nederland). Entre 2015 et 2020, 1 115 enfants ont été retirés à leurs parents injustement étiquetés comme fraudeurs.

Grève Féministe du 14 juin – Suisse

Cette date est en effet synonyme de lutte pour l'égalité avec des manifestations d'ampleur organisées dans tout le pays, cette année 2025 encore.

Parmi les revendications: la lutte contre les discriminations salariales, l'augmentation des bas salaires, le combat face à la régression des droits des minorités au niveau international, l'amélioration de l'accueil des enfants et la tolérance zéro face au harcèlement sexuel au travail. Une mobilisation importante a eu lieu pour les droits des femmes.



À voir

Dissidente – Pier-Philippe Chevigny



À Richelieu, ville industrielle du Québec, Ariane est embauchée dans une usine en tant que traductrice. Elle se rend rapidement compte des conditions de travail déplorables imposées aux ouvriers guatémaltèques. Tirillée, elle entreprend à ses risques et périls une résistance quotidienne pour lutter contre l'exploitation dont ils sont victimes.

Ce sujet brûlant, mais ignoré à l'époque (les difficiles conditions d'accueil et de labeur des travailleurs étrangers temporaires, dans le cadre du programme gouvernemental canadien -PTET_) prend la forme d'une fiction, la réflexion n'en a pas moins conservé une approche quasi documentaire dans la forme.

C'est à travers les yeux de la traductrice que l'on découvre l'horreur des conditions de travail de ces travailleurs exploités consciemment qui se font complètement bousiller

la santé dans des conditions indignes pour un salaire de misère. « Richelieu » est donc un sacré pamphlet social. Quant à la séquence finale, elle termine le film sur une belle note d'humanité.

À lire

Olivier Besancenot – Petit dictionnaire de la fausse monnaie politique



Dans ce livre, Olivier Besancenot propose une critique des 100 mots et expressions fréquents et banalisés dans les discours politico-médiatiques par lesquels les « décideurs » (lisez « classes dominantes »), cherchent à imposer leur vision néolibérale et impérialiste du monde, à leur profit bien sûr. « *On imagine mal*, écrit-il en introduction, *à quel point les mots, verbes, expressions toutes faites, sont autant de messages subliminaux qui finissent par endoctriner notre vision des choses* ». Et pour bien faire comprendre l'importance de l'enjeu de « *cet autre domaine de lutte* », l'auteur a cette affirmation percutante : « *Exploiteurs et oppresseurs entendent ainsi nous parquer dans le stade ultime de notre domination, celui où ils nous privent, en plus de tout le reste, de notre capacité à exprimer notre condition (...) leur harcèlement lexical s'avère plus efficace qu'un lavage de cerveau éclair* ».



Si Olivier Besancenot invite à se dresser contre cette « *violence verbale* » qui est une « *violence sociale* », il invite également celles et ceux qui entendent mener ce combat à une vigilance sur leurs propres discours. Car « *harcelés par le flot incessant de ce verbe officiel (...) nous finissons par ne plus parler notre langue mais la leur (...) de plus en plus, la gauche politique, syndicale, voire radicale, se plaît à recycler le discours des vainqueurs* ». En 2003, il avait d'ailleurs publié *Révolution ! 100 mots pour changer le monde*.

Voilà une invitation à mener « *cette autre lutte* ». Et pour ça, Olivier Besancenot rappelle bien que « *nous n'avons pas tant besoin de professeurs en langue politique que de recouvrer la confiance propre qui nous fait défaut* ».

Chanson du mois

People have the power– Patti Smith



Connue pour la sortie en 1975, *Horses* est la chanson phare du premier album de Patti Smith. Avec cette chanson, Patti Smith a créé une œuvre artistique totale où se croisent musique, poésie, théâtre, et provocation.

À de nombreuses reprises, Patti Smith a utilisé son art et sa célébrité pour soutenir des causes politiques. Elle soutient notamment le Green Party américain, en chantant son morceau **People Have the Power**.

Pendant la durée de son mandat, la musicienne s'est inscrite contre la politique du gouvernement du président américain George W. Bush, tournant avec et participant à des manifestations réclamant la fin de la guerre en Irak et la destitution du président des États-Unis.

Le 13 juillet 2013, elle chante un hommage à Edward Snowden où elle se dit prête à l'accueillir à l'occasion d'un concert au Trädgårdsföreningen de Göteborg ou d'autres concerts en Scandinavie.



En septembre 2018, à la suite de la démission de Nicolas Hulot, elle signe avec Juliette Binoche la tribune contre le réchauffement climatique intitulée « *Le plus grand défi de l'histoire de l'humanité* », avec pour titre L'appel de 200 personnalités pour sauver la planète.



I was dreaming in my dreaming
Of an aspect bright and fair
And my sleeping it was broken
But my dream it lingered near
In the form of shining valleys
Where the pure air recognized
And my senses newly opened
I awakened to the cry
That the people / have the power
To redeem / the work of fools
Upon the meek / the graces shower
It's decreed / the people rule

(Chorus:)

The people have the power
The people have the power
The people have the power
The people have the power

Vengeful aspects became suspect
And bending low as if to hear
And the armies ceased advancing
Because the people had their ear
And the shepherds and the soldiers
Lay beneath the stars
Exchanging visions
And laying arms
To waste / in the dust
In the form of / shining valleys
Where the pure air / recognized
And my senses / newly opened
I awakened / to the cry
(Chorus)

Where there were deserts
I saw fountains
Like cream the waters rise
And we strolled there together
With none to laugh or criticize
And the leopard
And the lamb
Lay together truly bound
I was hoping in my hoping
To recall what I had found
I was dreaming in my dreaming
God knows / a purer view
As I surrender to my sleeping
I commit my dream to you

Je rêvais dans mon rêve
D'un aspect brillant et juste
Et mon sommeil fut rompu
Mais mon rêve demeurait là
Dans la forme de vallées rayonnantes
Où l'air pur est reconnu
Et mes sens éveillés
Je me suis réveillé au cri
Que le peuple/ a le pouvoir
De racheter/ l'œuvre des imbéciles
Sur les doux/ les pluies de grâce
C'est décrété / le peuple règne

(Refrain:)

Le peuple a le pouvoir
Le peuple a le pouvoir
Le peuple a le pouvoir
Le peuple a le pouvoir

Les aspects vengeurs deviennent suspects
Et se courbant comme pour entendre
Et les armées ont cessé d'avancer
Parce que le peuple a décroché leurs oreilles
Et les bergers et les soldats
Reposent sous les étoiles
Échangent leurs visions
Et déposent les armes
Dans les déchets / dans la poussière
Dans la forme des / vallées rayonnantes
Où l'air pur / reconnu
Et mes sens/ éveillés
Je me suis réveillé / au cri que
(Refrain)

Là où furent les déserts
J'ai vu des fontaines
Comme la crème les eaux s'élever
Et nous avons flâné ensemble
Sans personne pour rire ou critiquer
Et le léopard
Et l'agneau
Dorment ensemble sincèrement liés
J'espérais dans mon espoir
Me rappeler ce que j'avais trouvé
Je rêvais dans mon rêve
Dieu sait/ d'une vue plus pure
Me livrant à mon sommeil
J'ai réalisé ce rêve pour toi



(Chorus)	(Refrain)
The power to dream / to rule To wrestle the world from fools It's decreed the people rule It's decreed the people rule LISTEN I believe everything we dream Can come to pass through our union We can turn the world around We can turn the earth's revolution We have the power People have the power...	Le pouvoir de rêver / de décider D'arracher le pouvoir des mains des imbéciles C'est décrété le peuple règne C'est décrété le peuple règne ÉCOUTEZ Je crois que tout ce dont nous rêvons Peut se réaliser par notre union Nous pouvons transformer le monde Nous pouvons changer la course de la Terre Nous avons le pouvoir Le peuple a le pouvoir...

Texte

Les Chiens de Garde – Paul Nizan (extrait)



Paul Nizan (1905 – 1940) est un romancier, philosophe, et journaliste français.

Il s'engage dans le Parti communiste français, dont il devient l'un des principaux intellectuels dans les années 1930, et qu'il quitte en 1939 à la suite du pacte germano-soviétique signé par l'URSS avec l'Allemagne nazie.

Il obtient surtout du succès pour ses romans, mais aussi pour son pamphlet *Les Chiens de garde*. Son œuvre comporte également de nombreuses critiques littéraires parues chaque semaine dans le journal *L'Humanité*.

Sa mort au combat à trente-cinq ans en fait un auteur qui n'a pas connu les compromissions de l'après-Seconde Guerre mondiale.

Quel fragile pouvoir que celui-là qui n'est fondé que sur la force : une autre force peut l'abattre. Nos clercs détestèrent toujours Bismarck et sa franchise d'homme fort qui fait peu de cas des justifications : ils refusèrent tous d'accepter ses dures paroles : « Celui qui a la force en main va de l'avant dans son sens. » La bourgeoisie devine que son pouvoir matériel exige le soutien d'un pouvoir d'opinion. Ne subsistant en effet que par le consentement général, elle doit inlassablement donner à ceux qu'elle domine des raisons valides d'accepter son établissement, son règne et sa durée. Elle doit faire la preuve que son confort et sa domination et ses maisons et ses dividendes sont le juste salaire que la société humaine lui consent en échange des services qu'elle rend. Le bourgeois mérite d'être tout ce qu'il est, de faire tout ce qu'il fait, parce qu'il entraîne l'Humanité vers son plus haut, son plus noble destin. La bourgeoisie ne peut se maintenir que si elle soutient cette thèse, que si elle paraît à tous les yeux bienfaisante et à tout prendre aimable. Travaillant pour elle seule, exploitant pour elle seule, massacrant pour elle seule, il lui est nécessaire de faire croire qu'elle travaille, qu'elle exploite, qu'elle massacre pour le bien final de l'humanité. Elle doit faire croire qu'elle est juste. Et elle-même doit le croire. M. Michelin doit faire croire qu'il ne fabrique des pneus que pour donner du travail à des ouvriers qui mourraient sans lui.



Citation du mois

« J'avais vingt ans. Je ne laisserai personne dire que c'est le plus bel âge de la vie. » Paul Nizan

Devinette

Le jeu des devinettes

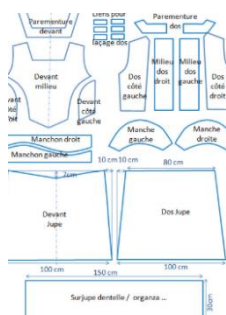


« zan tlein on, tetzahuilamâ tl²llan tlacuàcua ? Tozan »

« Qu'est-ce que cela peut bien être, une vieille monstrueuse qui grignote sous terre ? »

Réponse : la taupe

Humour



De retour d'une manifestation, un groupe de syndicalistes s'embarque dans un autobus. Le trajet est long et, au bout de quelques heures, tout le monde lit le journal. C'est alors qu'un cégétiste voit avec étonnement son voisin sortir de sa mallette un magazine de couture Burda.

– Alors comme ça tu lis des magazines de couture ? lui demande-t-il.
– C'est qu'on y trouve des patrons à découper...



**N'hésitez plus,
Rejoignez-nous !**

Nous retrouver sur Viva Engage : [ici](#) (Vous pouvez vous abonner pour être informés des mises à jour)

N'hésitez pas à nous contacter : cgt.syndicat@acoss.fr

Ou via nos délégués syndicaux : Christine Masure, Frédérique Salahud et Philippe Rabier



cgt.syndicat@acoss.fr

Page 25 sur 25

le 27 juin 2025